



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/10043
S/11605

22 janvier 1975

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Vingt-neuvième session

Point 109 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE

Trentième année

Lettre datée du 22 janvier 1975, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite aux lettres que je vous ai adressées précédemment, j'ai l'honneur d'appeler une fois de plus votre attention sur le fait que le régime meurtrier de l'organisation terroriste OLP au Liban poursuit ses attaques contre Israël et ses citoyens à partir du territoire libanais.

Les 16 et 17 janvier 1975, la ville frontière de Metulla a été prise sous un tir d'artillerie provenant du Liban.

Dans la nuit du 16 au 17 janvier 1975, les terroristes de l'OLP ont à deux reprises déclenché un tir de lance-roquettes et d'arme automatique à partir du territoire libanais contre des forces de sécurité israéliennes qui effectuaient une patrouille en Israël, le long de la zone frontière au nord de Shatoola et dans la zone de Zarit.

Le 18 janvier 1975, trois tueurs de l'OLP se sont infiltrés en Israël, à partir du Liban, à proximité du village de Zarit. Au cours d'un échange de feux subséquent avec une unité des forces de défense israéliennes, les trois terroristes ont été tués. Deux soldats israéliens ont été légèrement blessés.

Dans des "communiqués" publiés à Beyrouth, les porte-parole de l'OLP ont continué à tirer gloire de ces attaques.

Le village de Shouba est l'une des principales bases à partir desquelles les bandes de tueurs de l'OLP mènent leurs activités contre Israël. C'est de Shouba qu'un grand nombre des auteurs de ces attaques sont partis pour leurs missions terroristes, avec les instructions personnelles de Yasser Arafat, le chef de l'OLP, comme cela a été rapporté dans la presse libanaise (Radiodie Caire, citant le numéro du 19 janvier 1975 du journal de Beyrouth el-Anwar).

Dans ces conditions, la lettre que vous a adressée le 21 janvier 1975 le représentant permanent du Liban (A/10041-S/11604) n'est, tout comme les lettres précédentes de cette mission, qu'une autre tentative hypocrite et transparente de la part du Gouvernement libanais de fourvoyer l'opinion publique quant à la réalité de la situation dans la région.

La situation qui règne dans cette région du Liban est cependant bien connue : le Gouvernement libanais y a pratiquement abdiqué son autorité en faveur des bandes de tueurs de l'OLP, qui peuvent ainsi de là se lancer en toute liberté dans leurs attaques sanguinaires contre le territoire et les citoyens israéliens. Ce n'est pas sans raison que l'ensemble de cette région, où est également situé le village de Shouba, est connu sous le nom de "Fatahland".

Il est grand temps que le Gouvernement libanais et ses représentants à l'Organisation des Nations Unies cessent de protéger et de couvrir les atrocités de l'OLP. Les protestations d'innocence du Liban ne tromperont personne. Personne ne dégagera le Liban de ses obligations internationales, et il est de son devoir d'éliminer de son territoire les bases de meurtriers que maintient l'OLP.

Israël, pour sa part, a pris toutes les mesures appropriées, et continuera à le faire, pour protéger ses citoyens des attaques meurtrières dirigées contre eux à partir du Liban, et c'est le Gouvernement libanais qui porte la responsabilité exclusive des conséquences résultant de cette situation.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 109 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAH

